



COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

Recommandations sur les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Groupe de travail des politiques
de coopération en matière
de réglementation et de normalisation

L'INTRODUCTION DES QUESTIONS RELATIVES A LA NORMALISATION DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ¹

Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation,

Reconnaissant le rôle et la place des normes et des infrastructures de qualité dans l'accompagnement ou le contrôle des produits pendant leur cycle de vie,

Soulignant l'importante contribution des normes et des cadres réglementaires (normalisation, règlements techniques, métrologie, évaluation de la conformité, accréditation, surveillance des marchés) à la poursuite des objectifs de développement nationaux et internationaux (y compris les objectifs du Millénaire pour le développement) et à la promotion du développement durable,

Recommande que, en collaboration avec les organisations intergouvernementales et autres compétentes et les établissements universitaires, et tenant compte des activités des organismes de normalisation mondiaux, régionaux et nationaux, les gouvernements encouragent, lorsque cela est réalisable et que la législation nationale s'y prête:

- a) L'introduction de la question de la normalisation dans les programmes des établissements d'enseignement, et en particulier des universités,

¹ Recommandation adoptée en 1970 et revue en 2012.